

MOBILITÉS :

la Région des Pays de la Loire accélère sa stratégie du choc d'offre.



SOMMAIRE

Communiqué de presse

Mobilités : la Région des Pays de la Loire accélère sa stratégie du choc d'offre

Pages 3-4

I. 67% d'offre supplémentaire d'ici 2032 pour répondre aux besoins de mobilité des Ligériens

Pages 5-6

II. Des infrastructures développées au service des mobilités du quotidien et de l'attractivité de la région

Pages 6-9

III. Bus, vélo, covoiturage : donner le choix de mobilités durables complémentaires au train

Pages 10-11

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 20 juin 2024

Mobilités : la Région des Pays de la Loire accélère sa stratégie du choc d'offre

La Région a signé un **Contrat de Plan Etat Région historique en décembre dernier : plus d'1 milliard d'euros investi dans les mobilités** sur la période 2023-2027.

Traduction concrète de cet engagement, la Région entend poursuivre **sa stratégie du choc d'offre**. Bien qu'il y ait eu des dysfonctionnements à la rentrée 2023 sur certaines lignes ferroviaires gérées par la SNCF, la Région a lancé un audit afin d'en identifier les causes et rétablir la situation. Par la suite, une enquête approfondie a été commandée afin d'établir le niveau de service rendu aux usagers ; elle témoigne d'un haut niveau de satisfaction de 91%. La **fréquentation des voyageurs est d'ailleurs en forte hausse sur le ferroviaire avec +44% de voyageurs entre 2019 et 2023 et de nouveau +12% sur les trois premiers mois de 2024** par rapport à la même période 2023.

Pour poursuivre et accélérer cette dynamique, la Région augmente son offre de transport ferroviaire qui est le pilier du réseau de transport régional, **avec une évolution de 67% de l'offre TER à horizon 2032**, une ouverture à la concurrence progressive de l'ensemble de son réseau après l'ouverture réussie du lot Tram-Train Sud-Loire, **l'acquisition de près de 40 nouvelles rames ferroviaires et la construction de deux centres de maintenance, à Nantes en 2027 et au Mans en 2031.**

L'offre routière est repensée et décarbonée en complémentarité avec l'offre ferroviaire. Ce futur plan de transport comprendra des **lignes expresses structurantes**, permettant de relier les grandes agglomérations et de desservir les centres d'activités avec un meilleur niveau de service, des **lignes régulières et du transport à la demande**. **Les circuits scolaires qui irriguent tout le territoire et transportent 140 000 élèves par jour continueront de compléter l'offre régionale**. La Région poursuit le **verdissement du parc de cars avec pour objectif d'équiper à horizon 2030, 100 % des cars du réseau Aléop (lignes régulières) en motorisations alternatives.**

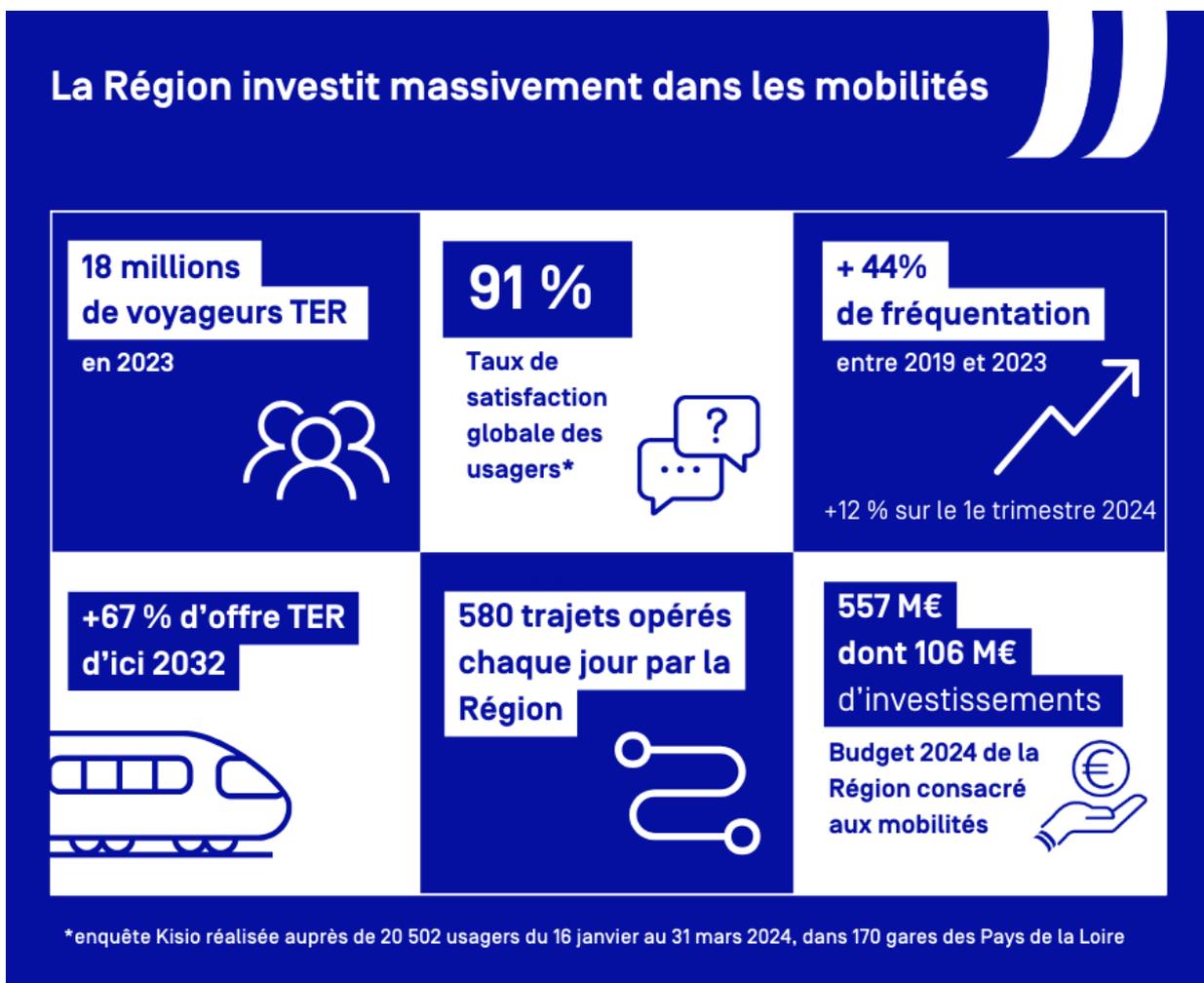
Pour faire le choix d'une mobilité plus durable, les Ligériens pourront compter en 2025 sur de nouveaux services de location de vélos de courte durée dans 30 gares ferroviaires et routières et sur des stationnements vélos sécurisés dans toutes les gares ferroviaires. De plus, **17,7 M€** seront investis par la Région pour les **itinéraires cyclables** dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région.

Pour accompagner ce choc d'offre **la Région développe des infrastructures et des services adaptés aux territoires**. Elle investit dans des projets d'amélioration des liaisons ferroviaires permettant aux Pays de la Loire d'être mieux connectés à la Bretagne avec le projet de Liaison Nouvelle Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL), la Nouvelle Aquitaine, la Normandie, le Centre-Val de Loire et l'Île-de-France avec la sécurisation de l'axe Nantes-Angers-Sablé et la pose de **268 kilomètres de clôtures d'ici 2028. Il s'agit d'une réalisation unique en France sur une ligne existante, pour un investissement de 34,5 M€.**

Elle portera également des projets de **réouverture de lignes comme celle entre Cholet et les Herbiers** avec un **investissement de 12 M€**, étudiera la **création de nouvelles haltes** (Bouguenais, Cholet-le Cormier...) la sécurisation des axes ou encore le **déploiement de Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) à Nantes-Saint-Nazaire, Le Mans et Angers** pour mieux relier les territoires péri-urbains aux métropoles, grâce à une offre multimodale, cohérente et cadencée.

Ce développement des infrastructures va de pair avec le renforcement des services à la mobilité permettant à chaque Ligérien d'utiliser facilement le réseau de transport régional. Pour proposer aux habitants des parcours sans couture, la Région s'appuiera à compter de 2026 sur **son propre système de distribution, physique et digitale, des titres de transports**. Elle développera également **une plateforme numérique unique** rassemblant toutes les offres et services de mobilité du territoire, afin que chaque concitoyen puisse s'informer, réserver, s'abonner, etc., quels que soient les modes de transport utilisés, y compris en zones urbaines (par exemple : car + train + vélo).

Enfin, **une nouvelle gouvernance des mobilités sera mise en place pour coopérer avec les acteurs locaux et accompagner la stratégie du choc d'offre**. La Région créera **une structure de gouvernance régionale, Pays de la Loire Mobilités**, outil performant pour coordonner les offres de transport et favoriser la multimodalité.



I. 67% d'offre supplémentaire d'ici 2032 pour répondre aux besoins de mobilités des Ligériens

Les Pays de la Loire connaissent une augmentation des déplacements liés à une forte croissance démographique et à un écart grandissant entre les zones résidentielles et les zones d'activité (distance moyenne domicile-travail de 14,5 km). Il est donc essentiel de prévoir cette hausse de la demande et de dimensionner le réseau, afin d'offrir à chaque Ligérien, quel que soit son lieu de vie, de travail ou d'études, l'accès à une solution de mobilité durable qui réponde à ses besoins.

La Région investit massivement dans des projets structurants au service de l'attractivité des Pays de la Loire et des transports du quotidien pour ses habitants, avec pour fils conducteurs : le report modal et la satisfaction des usagers.

Cette ambition s'appuie sur une forte augmentation de l'offre TER, avec la circulation de **300 trains supplémentaires par jour à horizon 2032** par rapport à 2020, correspondant à une augmentation de **l'offre de +67%**. Cela portera à plus de 800 le nombre de circulations ferroviaires, en moyenne journalière, en semaine.

La hausse se concrétise déjà : la Région opère dorénavant 580 trains par jour ouvré soit **12% de plus par rapport à 2020**.

Les bénéfiques du choc d'offre se manifestent dans les chiffres de fréquentation et de satisfaction :

- La **fréquentation des voyageurs** est en forte hausse sur le ferroviaire avec **+44%** entre 2019 et 2023 et de nouveau **+12% sur les trois premiers mois de 2024** par rapport à 2023.
- Le taux de satisfaction globale des voyageurs **s'élève à 91%**.

Cette ambition ferroviaire se matérialisera par la **commande de près de 40 rames nouvelles générations d'ici 2031, pour un montant de 500 M€**, et la construction de **deux nouveaux ateliers de maintenance, à Nantes en 2027 et au Mans en 2031**. Ces investissements sont nécessaires, afin d'assurer la continuité et la qualité du service, le confort, la sécurité des circulations et leur performance.

Sur le site du technicentre SNCF Nantes-Blottereau, la Région finance à hauteur de 58 millions d'euros un nouvel atelier de maintenance des rames TER, qui permettra de développer l'offre, d'accompagner la montée en puissance du futur « RER », mais aussi de créer des emplois industriels dans le territoire. Une illustration très concrète des moyens mis en œuvre pour le choc d'offre porté par la Région.



Nouvelles installations ferroviaires du site du Blottereau

Plus de trains et de services grâce à l'ouverture à la concurrence du réseau TER

La stratégie de développement de l'offre ferroviaire s'accompagne d'une **ouverture progressive du réseau régional TER à la concurrence d'ici 2031** :

- **Etoile Mancelle** : Le Mans-Sablé-sur-Sarthe / Le Mans-Angers / Le Mans-Laval / Caen-Alençon-Le Mans-Tours / Alençon-Le Mans-Château-du-Loir / Laval-Le Mans-Nogent-le-Rotrou.
L'avis d'appel public sera lancé en juillet 2024 et le lot attribué en 2026 pour un **lancement des services en janvier 2031**.
- **Liaisons vers la Bretagne et le long de l'axe ligérien** : un an plus tard avec une mise en service prévue fin 2031, **vers la Bretagne** : lignes Nantes-Rennes / Nantes-Brest-Quimper / Nantes-Redon, Nantes-Rennes via Sablé-sur-Sarthe, et **le long de l'axe ligérien** : lignes Nantes-Le Croisic / Nantes-Saint Nazaire / Savenay-Ancenis / Nantes-Tours-Orléans.

L'ouverture à la concurrence est une obligation réglementaire qui s'impose à toutes les Régions. **En s'engageant parmi les Régions pionnières, la Région des Pays de la Loire a fait le choix d'anticiper et de préparer au mieux cette nouvelle modalité** de contractualisation de l'exploitation du réseau TER. **Elle permet d'obtenir une amélioration du service et le développement de l'offre**, notamment en heures creuses, et la diminution des coûts de l'offre ferroviaire par rapport aux conditions financières actuelles du monopole SNCF.

Sur le premier lot ouvert à la concurrence, les services démarrent en décembre 2024 (tram-train Nantes-Chateaubriant) et décembre 2026 (partie sud Loire du lot), avec la construction d'un nouvel atelier de maintenance à Nantes.

En savoir plus : en vidéo, le vrai du faux de l'ouverture à la concurrence du réseau TER Aléop
<https://youtu.be/Q-n2jnWvn1A>

Une nouvelle offre de services pour faciliter le transport

Les infrastructures ne sont pas le seul axe de développement du choc d'offre. La Région renforce en parallèle les services à l'utilisateur permettant à chaque Ligérien d'utiliser facilement et « sans couture » le réseau de transport régional. La Région s'appuiera **à partir de 2026 sur son propre système de distribution physique et digitale des titres de transports**. Elle développera également **une plateforme numérique unique** rassemblant toutes les offres et services de mobilité du territoire afin que chacun puisse s'informer, réserver, s'abonner... quels que soient les modes utilisés, y compris en zone urbaine.

La Région Pays de la Loire créera une structure de gouvernance régionale, Pays de la Loire Mobilités, destinée à coordonner les acteurs locaux, les offres de transport et ainsi favoriser la multimodalité.

II. Des infrastructures développées au service des mobilités du quotidien et de l'attractivité de la région

Pour mettre en place le choc d'offre, la Région investit massivement dans chaque territoire, par le biais d'infrastructures de transports performantes et indispensables pour faciliter les mobilités du quotidien et les connexions inter-régionales.

Service express régionaux métropolitains : une offre multimodale cohérente et cadencée

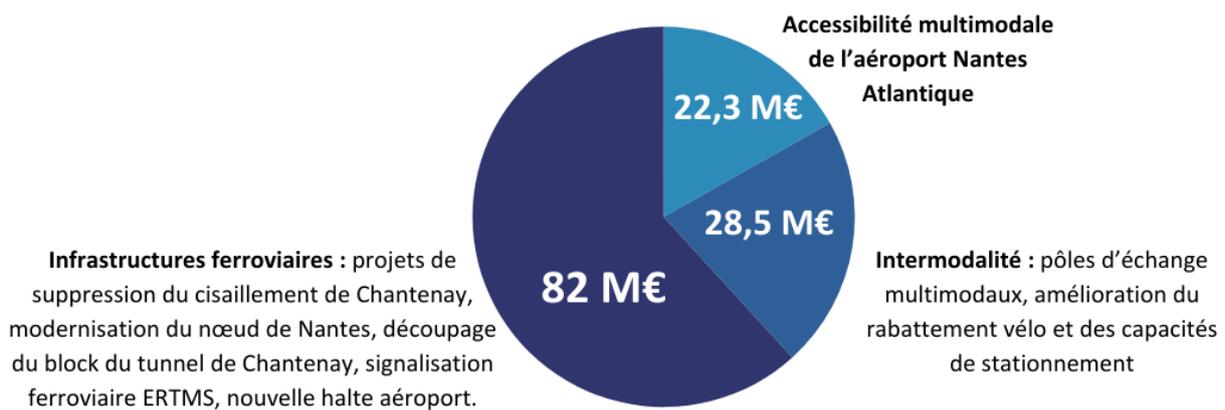
La Région des Pays de la Loire, Nantes Métropole et Saint-Nazaire Agglomération ont fait part en mai 2024 au Ministre délégué aux Transports **de leur volonté commune de créer un Service express régional métropolitain (SERM)**, autour de la métropole de Nantes et de l'agglomération de Saint-Nazaire.

Avec ce premier acte du déploiement des SERM en région, le projet figure parmi les plus avancés en France, avec une phase de labellisation attendue à l'été 2024.

Le SERM Nantes / Saint-Nazaire, fruit d'un partenariat de longue date entre les trois collectivités, permettra une meilleure connexion des territoires périurbains et ruraux, grâce à :

- **une offre de transport multimodale et cadencée** (ferroviaire, tramway, cars, bus, vélo, covoiturage, transport à la demande), intégrant les réseaux urbains et régionaux, des pôles d'échange adaptés, des parkings relais et des itinéraires sécurisés pour les modes actifs ; l'objectif est d'atteindre un cadencement **à la demi-heure toute la journée dans tous les points d'arrêts TER périurbains** ;
- **une tarification harmonisée et une plateforme de services** (site web et appli) pour faciliter le parcours usager : information voyageurs, calcul d'itinéraires, réservation, paiement ou abonnement via un outil de billettique régional interopérable.

Au total près de 133 M€ du CPER 2023-2027 sont dédiés au SERM, répartis comme suit :



Le SERM Nantes/Saint-Nazaire n'est qu'une première étape. Le lancement d'études sur les **métropoles d'Angers et du Mans** permettra de poursuivre la démarche avec ces territoires.

D'autres projets en cours sur le réseau ferroviaire

- **La Région consacrera 12 M€ au projet de réouverture de la ligne ferroviaire entre Cholet et Les Herbiers** pour répondre à la fois aux besoins des voyageurs du quotidien de communes en fort développement (Cholet, Mortagne-sur-Sèvre, Les Herbiers), à l'accessibilité du Puy du Fou et au développement touristique de la région.
- **Études de modernisation de lignes et gares existantes** telles que la **ligne Nantes / Pornic** (objectif d'1 train toutes les 30 minutes et par sens entre Nantes et Sainte-Pazanne et 1 train par heure et par sens sur les branches Sainte-Pazanne-Pornic / Saint Gilles-Croix-de-Vie ; ou encore sur la ligne **La Possonière / Cholet**, la **gare d'Angers**, etc.
- **Ouverture de nouvelles haltes ferroviaires** à Bouguenais et Cholet-Le Cormier
La création de la halte Nantes-Atlantique, à Bouguenais, est prévue dans le cadre des travaux de modernisation de la ligne Nantes-Pornic et d'accessibilité à l'aéroport Nantes-Atlantique. La création de la halte du Cormier à Cholet est prévue dans le cadre de la réouverture de la ligne Cholet-Les Herbiers. Le calendrier d'ouverture de ces haltes s'inscrira donc dans celui de ces projets. L'ouverture d'une halte à Beaulieu (Nantes) est à l'étude.

Deux projets phares sont inscrits au Contrat de Plan Etat-Région pour **connecter plus efficacement les Pays de la Loire à l'Île-de-France**, ainsi qu'aux deux autres métropoles principales de la façade atlantique **Rennes et Bordeaux**.

- **Les travaux de sécurisation de l'axe Nantes-Angers-Sablé** pour accroître la robustesse des infrastructures, la régularité de la ligne et sa capacité, par la pose de **268 kilomètres de clôtures d'ici 2028**. Il s'agit d'une réalisation unique en France sur une ligne existante, pour un montant de **34,5 M€**.
- **Le projet de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL)** pour optimiser les liaisons entre Nantes, Rennes, Brest et Quimper

En outre, la Région accueillera favorablement les projets d'amélioration des dessertes entre Nantes et Bordeaux. Elle renforcera également ses liaisons avec la Normandie et Centre Val-de-Loire via sa ligne Caen-Alençon-Le Mans-Tours.



III. Bus, vélo, covoiturage : donner le choix de mobilités durables complémentaires au train

En complément de l'offre ferroviaire, structurante pour le plan de transport, la Région repense l'offre routière. Elle investit et promeut aussi les mobilités alternatives que sont le vélo et le covoiturage.

Une offre routière repensée autour de lignes express et décarbonées

Si le réseau Aléop connaît régulièrement de nouveaux déploiements, comme en 2023 avec le service de transport à la demande en Mayenne, la Région ambitionne aujourd'hui de **reposer les bases de l'ensemble du plan de transport routier**, en partant des besoins des Ligériens et en tenant compte des objectifs de dynamique économique et de développement équilibré des territoires.

Ce futur plan de transport se structurera **autour de lignes express** permettant de relier les grandes agglomérations et de desservir les centres d'activités avec un meilleur niveau de service.

Dès septembre 2024, la Région expérimentera une ligne express Fontenay – La Roche-sur-Yon, via autoroute. Grace à la connexion TER en gare de La Roche-sur-Yon, cette ligne de car placera Fontenay-le-Comte à moins de 2 heures de Nantes, correspondance comprise, ce qui représente une réelle alternative à l'usage de la voiture individuelle.



Les **lignes régulières** et du **transport à la demande** compléteront le maillage du réseau pour les trajets du quotidien et la connexion avec le réseau structurant Aléop.

Les circuits scolaires qui irriguent tout le territoire et transportent 140 000 élèves par jour continueront de compléter l'offre régionale.

→ Verdissement du parc de cars : objectif 100 % de motorisations alternatives d'ici 2030



La Région poursuit l'objectif d'équiper à **horizon 2030, 100 % des cars du réseau Aléop** (lignes régulières) en motorisations alternatives. Aujourd'hui la flotte de cars régionaux compte un car électrique et 170 cars Biogaz dont la moitié de cars scolaires.

Quelles sont les alternatives au Diesel ? Le Biogaz, mais aussi le recours aux véhicules électriques, aux technologies de retrofit, et au biocarburant HVO (huile végétale hydrotraitée) qui apporte, en tant qu'énergie de transition, un gain environnemental conséquent sur les réductions de gaz à effet de serre.

Vélo : des stationnements et locations de courte durée dans les gares en 2025

Pour faire le choix d'une mobilité plus durable, les Ligériens pourront compter en 2025 sur de nouveaux services vélos, mesure phare de l'**Ambition Vélo** présentée en session de décembre dernier. La Région a la volonté de créer les conditions pour inciter le plus grand nombre à choisir un « mode actif » de déplacement :

- **Lancement en 2025 d'un service de locations vélos de courte durée dans 30 gares** ferroviaires et routières. Pour sélectionner les sites de déploiement de ce futur service, **la Région lance à l'occasion de la session de juin 2023 un appel à manifestation d'intérêts**. Ce service permettra de faciliter l'accès de tous au réseau de transport régional structurant, en permettant aux usagers de réaliser leurs derniers kilomètres à vélo.
- **En 2025, des stationnements vélos sécurisés dans 100 % des gares ferroviaires**
- **Poursuite du financement d'itinéraires de rabattements** sécurisés vers les gares ferroviaires et grands points d'arrêts routiers. **17,7 M€** seront investis par la Région pour créer ou sécuriser **plus de cinquante itinéraires cyclables** dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2023-2027.



Poursuite du soutien au covoiturage : sa pratique multipliée par 12 en 3 ans

Si le choc d'offre de mobilités se concrétise par une offre ferroviaire et cars, complétée par le transport à la demande et le vélo, elle concerne également le covoiturage, réponse pertinente à certains usages ne pouvant être couverts que par la voiture. La Région encourage ainsi l'**usage partagé de la voiture**.

L'action menée depuis 2021 a permis de multiplier par 12 la pratique du covoiturage en Pays de la Loire en 3 ans seulement, représentant plus de 7 000 tonnes de CO₂ évitées en 2023 et près d'1 million de trajets accompagnés par la Région, en relation étroite avec les employeurs et les intercommunalités. La Région des Pays de la Loire est la première Région en termes de soutien au covoiturage et continuera d'accompagner cette pratique vertueuse.

CONTACT PRESSE

Elie Poupin

elie.poupin@paysdelaloire.fr

06 99 16 10 76

Hôtel de Région
1 rue de la Loire — 44 966 Nantes
02 28 20 50 00
paysdelaloire.fr

